

REPUBLIQUE  
FRANCAISE

ARRETÉ DU MAIRE

DEPARTEMENT DE  
L'ARDECHE

N°2024-019

ARRETE PORTANT DÉCHARGE DE DÉLÉGATION -  
2EME ADJOINT DELEGUE

ARRONDISSEMENT  
DE PRIVAS

Le Maire de la commune de la Voulte-sur-Rhône,  
Vu la délibération du conseil municipal du 18/11/2021 fixant à 7 le nombre d'adjoints,  
Vu le procès-verbal d'élection du Maire et des adjoints du 26/05/2020,  
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-18 qui confère le pouvoir au maire d'une commune de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints ou conseillers municipaux et son article L. 2122-20,  
Vu les articles L2321-21 et L2321-24 indiquant que le versement d'indemnités de fonctions n'est dû que pour l'exercice effectif des fonctions exécutives,  
Vu le procès-verbal d'élection du Maire et des adjoints du 26/05/2020,  
Vu l'arrêté municipal de délégation en date du 28/07/2020 portant délégation de fonctions et de signature aux adjoints et notamment son article I.2 déléguant à M. Jérôme LEBRAT les thèmes : « l'administration, suivi de projets et communication »,  
Vu l'arrêté municipal de modification de délégations de fonctions n°2024-013 en date du 02/08/2024,

**ARRETE**

**Article 1 :** La délégation donnée à M. Jérôme LEBRAT en matière de « suivi de projets » par l'arrêté susvisé est retirée à compter du 02/10/2024.

**Article 2 :** Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la mairie et fera l'objet d'un affichage en mairie.

**Article 3 :** Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé et transmis au représentant de l'Etat dans le département.

**Article 4 :** M. le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

**Article 5 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux devant M. le Maire dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Un recours contentieux pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de LYON peut intervenir dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le recours gracieux suspend ce délai.

À La Voulte sur Rhône, le 02/10/2024,

Le Maire,  
Bernard Brottes

Notifié le :  
Signature :